

L'habeas corpus est refusé à Jesús Santrich, dirigeant de la FARC



Bogotá, 20 avril (RHC)- La Cour Suprême de Justice de la Colombie a rejeté le recours en habeas corpus présenté par la défense de Jesús Santrich, dirigeant du parti Force Alternative Révolutionnaire Commune, parti politique issu de la guérilla.

Cette Cour n'a pas pris en considération les arguments de l'avocat Gustavo Gallardo qui demandait la libération de Jesús Santrich car il considère son arrestation comme illégale.

Par ce refus, la Cour a donné son aval à l'arrestation de ce dirigeant de la FARC qui est accusé à tort de trafic de drogue.



Radio Habana Cuba